



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## arbitrage

Question écrite n° 455

### Texte de la question

M. Marc Le Fur demande à Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, de lui indiquer quelle sera son action sur la possibilité pour les personnes morales de droit public de recourir à l'arbitrage. Un rapport a été rendu en mars 2007 par un groupe de travail présidé par M. Labetoulle, avec une série de propositions. Il lui demande quelle est sa position sur les conclusions de ce rapport et plus globalement sur la question du recours à l'arbitrage par les personnes morales de droit public.

### Texte de la réponse

La garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire que l'article 2060 du code civil interdit actuellement aux personnes publiques, à l'exception de certains établissements publics à caractère industriel et commercial, de recourir à l'arbitrage. Le groupe de travail mis en place à l'initiative de son prédécesseur et présidé par M. Labetoulle, ancien président de la section du contentieux du Conseil d'État, a remis le 27 mars 2007 son rapport sur la possibilité pour les personnes publiques de recourir à ce mode de résolution des différends. Ce rapport considère que l'arbitrage présente en effet des avantages en termes de rapidité et de souplesse, ainsi que d'expertise technique, selon le choix fait dans la composition du tribunal arbitral. Il estime qu'il est utile d'ouvrir plus largement les possibilités de recours à l'arbitrage pour les personnes publiques en l'autorisant de façon générale pour le règlement des litiges nés d'un contrat, et de clarifier le régime procédural applicable à l'arbitrage des litiges de droit public. Le Gouvernement examine la possibilité de mettre en oeuvre les préconisations de ce rapport.

### Données clés

**Auteur :** [M. Marc Le Fur](#)

**Circonscription :** Côtes-d'Armor (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 455

**Rubrique :** Justice

**Ministère interrogé :** Justice

**Ministère attributaire :** Justice

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 juillet 2007, page 4829

**Réponse publiée le :** 12 août 2008, page 6977